



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 MARS 2016 À 21H 00 À LA MAIRIE

Présents : Adam Pascal, Antoine Frédéric, Daza Diane -Sarah, Delmas Gilbert, Demay Véronique, Emery Françoise, Follet Jérôme, Grelat Hélène, Lombard Stéphanie, Mauftras Jean-Yves, Maurel Alain, Oberti Jacques, Sartori Janine, Vatin Marc

Absents excusés : Briand Laetitia

Procurations : Sébastien Pinaud a donné procuration à Janine Sartori, Karine Tropis a donné procuration à Sarah Daza, Maryse Laffont a donné procuration à Jean-Yves Mauftras, Michel Chauvet a donné procuration à Alain Maurel

Secrétaire de séance : Emery Françoise

- 1 – Compte Administratif de la Caisse des Ecoles** : les documents exposant le Compte Administratif de la caisse des écoles ont été envoyés préalablement. Ils sont détaillés en séance. Le Compte Administratif est en adéquation avec le Compte de Gestion.
- 2 – Compte Administratif de la Commune** : les tableaux exposant le Compte Administratif ont été envoyés préalablement. Ils sont explicités en séance par l'adjoint aux finances. Le Compte Administratif est en adéquation avec le Compte de Gestion.
M. le Maire précise que le Conseil Municipal s'était fixé un objectif particulièrement sévère en termes de rigueur budgétaire et que notamment grâce au travail des agents cet objectif a été largement tenu. On note une baisse importante des dotations de l'Etat, une augmentation du Fonds de Péréquation Communal Intercommunal qui avait été anticipée, une baisse des charges de personnel, après plusieurs années de hausse. La capacité de désendettement est d'environ 4 ans, ce qui est bon car la Commune se prépare à réinvestir pour la médiathèque, et l'amélioration des locaux scolaires.

M. le Maire quitte la salle. Les Comptes Administratifs et de Gestion sont approuvés à l'unanimité.
- 3 – Contrat de territoire** : le Département et la Commune ont élaboré un plan d'investissements permettant d'avoir une lisibilité pluriannuelle des financements. Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer ce contrat de territoire avec le Département.
- 4 – Certificat électronique** : le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à faire acheter par la Commune au Crédit Agricole un certificat électronique (105 €) qui permettra de sécuriser la dématérialisation des écritures de la Commune.
- 5 – Autorisation de dépenses** : il est demandé une autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif 2016, concernant le paiement de travaux déjà fournis par l'architecte dans le projet de la Médiathèque. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager cette dépense, à l'unanimité.
- 6 – Frais d'utilisation du gymnase** : plusieurs collégiens venant de la commune de Montlaur utilisent les installations du gymnase. Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer une convention avec la commune de Montlaur afin de réclamer deux exercices de participation aux frais de fonctionnement du gymnase dont elle ne s'est pas acquittée.
- 7 – Transformation du POS en PLU** : gratuites antérieurement, les interventions du Sicoval auprès des communes pour les aider à rédiger leur PLU seront désormais facturées sur la base de 900 h de travail, à hauteur de 75% du coût réel. Cette dépense pour les communes est éligible à une subvention de l'Etat. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une délibération de principe pour autoriser M. le Maire à solliciter cette aide de l'Etat.
- 8 – Création d'un poste d'animateur 25/35** en remplacement du départ d'un agent : la personne retenue effectuera un CDD du 1er avril à la fin de l'année scolaire. Délibération votée à l'unanimité.